

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI****OBJET : Modalités techniques et financières n° 3 - Dispositions et adaptations diverses
relatives à des opérations culturelles.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

1- Le Museon dispose d'une autorisation de programme (AP) pour mener sur plusieurs années les dépenses d'investissements liées aux chantiers de sa rénovation dont la muséographie de la future exposition permanente.

Un ajustement entre deux affectations de crédit est nécessaire suite à l'affinement des montants des marchés publics qui y sont liés financièrement.

2- La Commission permanente du 20 septembre 2019 a approuvé les droits d'entrée billetterie du Museon Arlaten qui entreront en vigueur à sa réouverture.

Un complément tarifaire soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante :

Billets d'entrée	Tarifs	Conditions de vente et/ou publics concernés
Gratuité	0 €	Tous les accompagnateurs des groupes de scolaires, centres sociaux et du champ social

Tarifs prestations (en plus du billet d'entrée)	Tarifs	Conditions de vente et/ou publics concernés
Prestation 1 supplémentaire	3 €	Pour tous les publics à partir de 6 ans et selon l'offre de programmation culturelle
Prestation 2 supplémentaire	8 €	Pour tous les publics individuels selon l'offre de programmation culturelle
Frais de réservation	0 €	Pour les groupes issus du champ social et handicap sauf en visite autonome
Frais de réservation	15 €	Pour tous groupes, les scolaires et centres sociaux hors département 13, et les scolaires et centres sociaux <u>du département en visite autonome.</u>
Prestation Médiation	Gratuit	Pour les collégiens du département, et les groupes issus du champ social et du handicap
Prestation guidage OT	30 €	Pour tous les scolaires et centres sociaux

3- D'autre part, il est demandé d'étendre la gratuité du billet d'entrée à tous les groupes scolaires et centres sociaux au lieu d'uniquement ceux du département comme stipulé lors de la Commission permanente du 20 septembre 2019.

4- La délibération n°92 du 14 décembre 2018 a approuvé les projets de créations en résidence au domaine départemental de l'Etang des Aulnes pour la période de janvier à octobre 2019.

Or, il y a lieu de prendre en compte le changement suivant :

La compagnie 7ème ciel sera en résidence au Domaine départemental de l'Etang des Aulnes, du 11 au 16 décembre 2019 inclus en place et lieu du 2 au 13 septembre 2019.

NOM Structure	Structure partenaire	NOM du PROJET	Période (jours inclus)	Nombre de jours	Représentant légal	Adresse
COMPAGNIE 7ème CIEL	THEATRE DU JEU DE PAUME	"Les belles de nuit"	11-16 décembre	6	Laurence Hémerit	7 rue Alfred de Musset, 13006 Marseille

5- La délibération n°77 du 20 septembre 2019 a approuvé les projets de créations en résidence au domaine départemental de l'Etang des Aulnes pour la période de janvier à septembre 2020.

Or, il ya lieu d'opérer un changement de dates pour les deux structures suivantes :

NOM Structure	Structure partenaire	NOM du PROJET	Période (jours inclus)	Nombre de jours	Représentant légal	Adresse
COMPAGNIE LA CRAPULE	La Comédie de Saint-Etienne	VERS LE SPECTRE	29/07 au 12/08/2020	15	Fabien Antelme	256, Bd Voltaire - 13821 La Penne sur

						Huveaune
COMPAGNIE EMILE SAAR	La Gare Franche (Marseille)	SUR LE JOUR FUGACE	10- 30/10/2020	20	Françoise Pillet	Cité des Associations - BP n°329- 93, La Canebière - 13001 Marseille

Telles sont les raisons qui incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL